

**LES OUTILS NUMÉRIQUES
DE L'HUMANITAIRE SONT-ILS
COMPATIBLES AVEC LE RESPECT
DE LA VIE PRIVÉE DES RÉFUGIÉS ?
POUR GÉRER LES OPÉRATIONS
HUMANITAIRES DANS LE CAMP
DE RÉFUGIÉS SYRIENS DE ZATARI
(JORDANIE), LES ONG UTILISENT
DES OUTILS NUMÉRIQUES.
TRAVAILLER SUR CE CAMP
OUVERT EN 2012, OÙ VIVENT
76 000 SYRIENS ET OPÈRENT
42 ONG, PERMET DE MESURER
L'IMPACT DES NOUVELLES
TECHNOLOGIES SUR LES PERSON-
NES ET DE S'INTERROGER
SUR LEUR RECOURS POUR AIDER
LES RÉFUGIÉS.
LÉA MACIAS, ANTHROPOLOGUE**

Léa Macias, « Les outils numériques de l'humanitaire sont-ils compatibles avec le respect de la vie privée des réfugiés ? », in : François Héran (dir.), Dossier « Chiffrer les migrations : à quelles fins ? », *De facto* [En ligne], 15 | janvier 2020, mis en ligne le 4 février 2020. URL : <http://icmigrations.fr/2020/01/16/defacto-015-01/>



Après plusieurs années d'observation participative en tant que chargée d'évaluation pour une organisations non gouvernementales (ONG), je suis allée plusieurs fois à Amman et dans le camp de Zaatari, en Jordanie, entre 2017 et 2018, pour rencontrer des travailleurs humanitaires de 13 organisations différentes et agences de l'Onu et 10 familles vivant dans le camp, avec l'aide d'un interprète.

Le camp de Zaatari a été ouvert dès 2012 par le Haut Commissariat aux Réfugiés pour répondre à la fuite des Syriens vers la Jordanie. Prévu comme une « installation temporaire », il peut accueillir jusqu'à 120 000 réfugiés. Les ONG et les agences des Nations Unies y distribuent de la nourriture et de l'eau potable, y procurent des soins et proposent un logement dans des caravanes.

Pour faciliter la gestion de cet espace de 5,2 km² qui accueille 76 000 personnes, de très nombreux rapports,

Le camp de Zaatari en Jordanie accueille près de 80 000 réfugiés.
Crédits : Léa Macias

cartes et bases de données sont réalisés par les ONG. Les données géographiques, particulièrement, sont collectées avec des smartphones et partagées via des cartes et des tableaux de bord sur des plateformes en ligne, soit internes au camp comme celle du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), soit ouvertes à tous comme *Open Street Map*. Ainsi, grâce à des images par satellite, on peut suivre les déplacements des abris des réfugiés dans le camp qui ont souvent lieu la nuit. Ces mouvements modifient la géographie du camp et la densité de population par zones, obligeant les humanitaires à modifier les services, tel l'apport en eau potable.

Les réfugiés payent avec leur iris

Ces outils font partie de ce que j'appelle « l'humanitaire numérique innovant ». Le scan de l'iris tient une place à part parmi ces outils car il s'intéresse à une partie du corps du réfugié. Cette donnée biométrique est associée à la technologie de paiement en ligne appelée blockchain et permet de régler ses achats au supermarché installé dans le camp par une société jordanienne privée. Avant l'utilisation des scanners à iris, les réfugiés recevaient une carte de crédit qu'ils pouvaient utiliser dans divers magasins autour du camp, y compris dans des échoppes appartenant à des réfugiés.

Ils ne comprennent pas l'utilité pour eux d'avoir changé de système. Nour*, une réfugiée de 30 ans, trouvait que « la carte Visa était si facile » et craint de « devenir aveugle si [elle] continue à utiliser [son] iris. Cela prend tellement de temps : "ouvre les yeux", "regarde à gauche", etc. ». Payer avec son corps n'a rien d'anecdotique quand on est réfugié dans un camp et donc dépendant d'une assistance mensuelle dont on ne maîtrise pas les modalités. Nisrine, une autre réfugiée, préférerait quand « n'importe qui pouvait aller au supermarché [pour quelqu'un d'autre]. Maintenant

* Les prénoms ont été modifiés

une [seule] personne doit y aller et c'est plus difficile ». Sans transport en commun dans le camp, se rendre au supermarché est une contrainte physique pour ces femmes.

Le principal argument des ONG en faveur du développement du scan de l'iris est de réduire le risque de fraude. Le Programme Alimentaire Mondial (Pam) contrôle pourtant le genre de denrées qui peuvent être achetées en autorisant ou non leur paiement avec la somme placée sur le compte des réfugiés. C'est le cas par exemple pour des aliments comme les chips, ou encore pour les protections hygiéniques. Pour ces biens-là, les réfugiés doivent compléter en liquide.

Des interactions qui changent entre le personnel humanitaire et les réfugiés

Les effets de ces nouvelles technologies se font aussi sentir dans les interactions entre le personnel du camp et les réfugiés. Chargés de collecter les données, certains humanitaires doivent régulièrement interroger des jeunes hommes venant de zones rurales limitrophes (qui forment la majorité des réfugiés) sur leur hygiène ou leurs moyens de subsistance. Cela leur permet de créer des indicateurs pour classer les réfugiés par catégories de vulnérabilité et donc de besoins. Ces interactions sont considérées par les réfugiés comme une intrusion dans leur espace de vie, à cause de la nature des questions posées, et sont pourtant devenues un des rares moments d'échanges entre ceux qui travaillent et vivent dans le camp.

Le classement des ménages et des individus doit se faire de manière objective pour savoir qui recevra quoi, mais les données collectées sont composites. Difficile pour les responsables de projets, directement interpellés par des réfugiés dans le camp, d'assumer les choix faits par des logiciels. C'est un exercice mathématique qui décide finalement de l'allocation de l'aide et la majorité

¹En ligne. URL : <https://www.thenewhumanitarian.org/investigations/2017/11/27/security-lapses-aid-agency-leave-beneficiary-data-risk>

des responsables de programmes que j'ai interrogés ne connaissent pas son fonctionnement. Le processus de décision est retiré des mains du personnel humanitaire.

Aucune évaluation de la protection des données n'a été réalisée

La vie privée de cette population qui a fui la guerre et trouvé refuge dans un camp est-elle bien protégée alors que toutes ces données personnelles sont récoltées ? Le journal en ligne *The New Humanitarian*¹ rapportait en 2017 une importante fuite de données de bénéficiaires du Pam en Afrique de l'Ouest, détectée par une entreprise de protection de la donnée. En Jordanie, les données biométriques de l'iris des réfugiés circulent entre une banque privée et l'entreprise jordanienne qui exploite le supermarché, mais aucune évaluation de la protection des données n'a été réalisée, ni avant ni depuis la mise en œuvre de cette innovation technologique. Si la protection des données à caractère personnel est en train de devenir un objet de légalisation dans l'Union européenne (en particulier avec le Règlement Général sur la Protection des Données), elle n'a pas encore été incluse dans le droit humanitaire.

De la collecte de données sur les pratiques d'hygiène à l'utilisation de données biométriques pour la distribution de l'aide humanitaire, les outils numériques suivent en continu l'histoire des réfugiés. Non pas à travers des récits personnels, mais sur la base de données chiffrées qui, pense-t-on, ne sauraient mentir. Pour sensibiliser le public à la crise humanitaire, les équipes de communication des agences des Nations Unies et des ONG utilisent pourtant des histoires humaines et non des chiffres.

Les réfugiés eux-mêmes reçoivent peu d'information, voire aucune, sur ce que deviennent leurs données personnelles, ni sur leurs droits en matière de pro-

tection de données privées. La connexion Internet leur est d'ailleurs refusée, de peur qu'ils communiquent avec des membres du groupe État Islamique... La gestion d'un camp aussi vaste que celui de Zaatari bénéficie peut-être de ces technologies, mais peut-on collecter les traces numériques des activités quotidiennes des réfugiés sans leur demander ce qu'ils en pensent et sans garantir la protection de leurs données personnelles ?

L'auteure

Léa Macias est doctorante à l'EHESS sous la direction de Michel Agier. Elle est affiliée à l'Institut français du Proche-Orient à Amman et fait partie de l'équipe de recherche du Diasporas Lab à Télécom Paris. Elle est *fellow* de l'Institut Convergences Migrations.

Pour aller plus loin

Léa Macias, « Entre contrôle et protection : ce que les technologies de l'information et de la communication font au camp de réfugiés », *Revue Communication*, vol. 1, n°104, 2019.

Léa Macias, « Professionnalisation de l'humanitaire et production de données dans le camp de réfugiés de Zaatari en Jordanie », *Hypothèses Archives ouvertes*, 2018. URL : <https://lajeh.hypotheses.org/987>

Léa Macias, « La mesure comme objet de recherche : données quantitatives et cartographie des camps de réfugiés », *Hypothèses Archives ouverte*, 2017. URL : <https://lajeh.hypotheses.org/849>